

laGazette
MONTPELLIER NÎMES



**AVIS D'ENQUÊTES
 PUBLIQUES,
 AVIS DE CONCERTATION
 PRÉALABLE,
 AVIS DE MODIFICATION
 DU PLU...**

Donnez-leur un maximum de visibilité :
 publiez-les sur l'hebdomadaire
 d'information N°1 du département.

Simplifiez-vous la vie :
 réactivité à vos demandes de renseignements
 ou de devis.

Envoi gratuit, par courrier,
 d'un ou plusieurs exemplaires du journal,
 à sa parution.

Pour toute transmission du texte de l'avis
avant le mardi 14 h, publication le jeudi.

SERVICE ANNONCES LÉGALES
 Marie-Laure Boyer
06 75 08 84 20

LA GAZETTE DE MONTPELLIER
 13 place de la Comédie - CS 39530
 34960 Montpellier cedex 2
annonceslegales@gazettedemontpellier.fr

LA GAZETTE DE NÎMES
 11 rue Régale - 30000 Nîmes
annonceslegales@gazettedenimes.fr


**PRÉFÈTE
 DU GARD**
 Liberté
 Égalité
 Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique
 sur la demande de permis de construire
 n° 030 125 21 N0020, déposée par SOLEIL éléments 20 en vue de
 la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance
 projetée d'environ 2,8 MWc sur la commune de GARONS

RAPPEL

Par arrêté n° 30-2022-09-12-00004 du 12 septembre 2022, la préfète du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé, auquel est annexée une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique.

À cet effet, Monsieur Didier LECOURT, inspecteur du Trésor retraité, a été désigné commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie sise Grand Rue 30128 GARONS, siège de l'enquête, pendant 30 jours, **du lundi 10 octobre au mardi 8 novembre 2022, aux jours et heures habituels d'ouverture.**

Le dossier d'enquête publique y compris l'étude d'impact sur l'environnement, sera consultable par tout un chacun pendant la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la préfecture du Gard : "<http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>"

- en mairie, sur supports papier et informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (les lundi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, les mardi : de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00, les jeudi : de 8h30 à 12h00, sauf jours fériés)

- à la préfecture (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité Instruction et animation - Application du droit des sols, 1910 chemin de St-Étienne-à-Larnac 30319 ALÈS Cedex) sur supports papier et informatique, sur rendez-vous au 04 66 56 45 50.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement ; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique. Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à Monsieur le préfet de région en tant qu'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis tacite au 14 mai 2022. Le courrier d'information relative à l'absence d'observation de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

Le public pourra présenter ses observations, propositions et contre-propositions :

- en les consignants sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie
 - par courrier postal adressé à la mairie de GARONS, à l'attention du commissaire enquêteur (Mairie - Grand Rue - 30128 GARONS)
 - par courriel, à l'adresse suivante : "enquetepublique@garons.fr"
 Dans ce cas elles seront tenues à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Gard : "<http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>", et seront consultables et téléchargeables, et communicables sur support papier aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants :

- lundi 10 octobre de 9h00 à 12h00
- jeudi 27 octobre de 9h00 à 12h00
- mardi 8 novembre de 15h00 à 18h00

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre à la préfète du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Cette dernière en adressera copie à la mairie de GARONS.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de GARONS et à la préfecture du Gard (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité Instruction et animation - Application du droit des sols, 1910 chemin de St-Étienne-à-Larnac 30319 ALÈS Cedex) aux jours et heures habituels d'ouverture, et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard : "<http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>".

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :
 Monsieur Pablo FABRE
 Responsable développement territorial
 ÉLÉMENTS SAS
 5, rue Anatole France
 34000 MONTPELLIER
 Tél. : 04 34 26 61 67 - port : 06 01 25 56 71
 mail : "pablo.fabre@elements.green"

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est la préfète du Gard. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, un arrêté refusant le permis de construire, un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

La préfète,
 P/ la préfète du Gard et par délégation,
 Le directeur départemental adjoint
 des territoires et de la mer du Gard
 Jean-Emmanuel BOUCHUT


**PRÉFÈTE
 DU GARD**
 Liberté
 Égalité
 Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique
 sur la demande de permis de construire
 n° 030 258 21 T0036, déposée par SOLEIL éléments 20 en vue de
 la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance
 projetée d'environ 3,6 MWc sur la commune de SAINT-GILLES

RAPPEL

Par arrêté n° 30-2022-09-12-00005 du 12 septembre 2022, la préfète du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé, auquel est annexée une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique.

À cet effet, Monsieur Robert HIEBLER, agent SNCF retraité, a été désigné commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie sise place Jean Jaurès 30800 SAINT-GILLES, siège de l'enquête, pendant 31 jours, **du lundi 10 octobre au mercredi 9 novembre 2022, aux jours et heures habituels d'ouverture.**

Le dossier d'enquête publique y compris l'étude d'impact sur l'environnement, sera consultable par tout un chacun pendant la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la préfecture du Gard : "<http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>"

- en mairie (Direction des Services Techniques), sur supports papier et informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 sauf jours fériés)

- à la préfecture (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité Instruction et animation - Application du droit des sols, 1910 chemin de St-Étienne-à-Larnac 30319 ALÈS Cedex) sur supports papier et informatique, sur rendez-vous au 04 66 56 45 50.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement ; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique. Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à Monsieur le préfet de région en tant qu'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis tacite au 14 mai 2022. Le courrier d'information relative à l'absence d'observation de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

Le public pourra présenter ses observations, propositions et contre-propositions :

- en les consignants sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie
 - par courrier postal adressé à la mairie de SAINT-GILLES, à l'attention du commissaire enquêteur (Mairie - place Jean Jaurès - 30800 SAINT-GILLES)
 - par courriel, à l'adresse suivante : "enquete-publique-phv-mitra2@saint-gilles.fr"
 Dans ce cas elles seront tenues à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Gard : "<http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>", et seront consultables et téléchargeables, et communicables sur support papier aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie - salle des conseillers, les jours suivants :

- lundi 10 octobre de 9h00 à 12h00
- jeudi 27 octobre de 9h00 à 12h00
- mercredi 9 novembre de 14h00 à 17h00

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre à la préfète du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Cette dernière en adressera copie à la mairie de SAINT-GILLES.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-GILLES et à la préfecture du Gard (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité Instruction et animation - Application du droit des sols, 1910 chemin de St-Étienne-à-Larnac 30319 ALÈS Cedex) aux jours et heures habituels d'ouverture, et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard : "<http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>".

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :
 Monsieur Pablo FABRE
 Responsable développement territorial
 ÉLÉMENTS SAS
 5, rue Anatole France
 34000 MONTPELLIER
 Tél. : 04 34 26 61 67 - port : 06 01 25 56 71
 mail : "pablo.fabre@elements.green"

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est la préfète du Gard. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, un arrêté refusant le permis de construire, un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

La préfète,
 P/ la préfète du Gard et par délégation,
 Le directeur départemental adjoint
 des territoires et de la mer du Gard
 Jean-Emmanuel BOUCHUT



PRÉFÈTE DU GARD

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires et de la mer

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de NÎMES

RAPPEL

Dans le cadre de son développement interne, le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Nîmes (30) souhaite entreprendre plusieurs projets d'extension de son site de Carémeau d'une superficie totale d'environ 41 ha sur la commune de Nîmes.

Une enquête publique d'une durée de 30 jours consécutifs est ouverte et organisée par arrêté préfectoral du 15 octobre 2021 sur le territoire de la commune de Nîmes du **lundi 24 octobre 2022 à 9h00 (ouverture) au mardi 22 novembre 2022 17h00 (clôture)**.

Cette enquête porte sur la demande d'autorisation environnementale requise au titre des articles L181-10 et R181-35 à 38 du code de l'environnement et portant sur l'autorisation loi sur l'eau, et l'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000, pour le projet de régularisation et projets à venir du CHU Nîmes Carémeau sur la commune de NÎMES.

Au terme de l'enquête publique, pourra être adoptée :

- Par la préfète du Gard : Une décision d'autorisation environnementale ou de refus au titre du code de l'environnement

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Nîmes est M. BLANC Jean-Louis.

La fourniture de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandée à : Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes (CHU) représenté par M. Xavier ROUVET, tél. : 04 66 68 52 63 / 06 17 03 55 77, mail : xavier.rouvet@chu-nimes.fr, adresse postale : Bâtiment Polyvalent, Place du Professeur R. Debré, 30029 Nîmes Cedex 9 ou à BURGEAP (Groupe GINGER) représenté par Mme Laura DAUL, tél. : 06 77 33 04 93, mail : l.daul@groupeginger.com, 940 route de l'Aérodrome BP 51260 84911 AVIGNON Cedex 9.

Le dossier complet d'enquête publique, comportant les pièces :

- au titre de la demande d'autorisation environnementale notamment l'étude d'impact et son résumé non technique, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) sur le dossier de demande d'autorisation environnementale daté du 29 juin 2021, et intégrant les compléments demandés pendant la phase examen ainsi que l'information sur absence d'observation dans le délai de la MRAE, l'avis de l'Agence Régionale de Santé Occitanie du 01/04/2022, ainsi que le registre d'enquête sont déposés en mairie de Nîmes afin d'être tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête.

Toutes les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier :

- en mairie de Nîmes - **Service Foncier de la Mairie de Nîmes, Service Foncier - Services Techniques, 152 av. R. Bompard, 30000 NÎMES**, tél. : 04 66 70 75 48, aux jours et heures d'ouverture de la mairie
- sur le site des services de l'État dans le Gard : <https://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Procedures-loi-sur-l-eau/Nimes-CHU-Nimes-Caremeau-regularisation-et-projets-a-venir>

Un accès informatique est mis à la disposition du public, gratuitement pendant les heures d'ouverture de la mairie de Nîmes, au moyen d'un poste informatique sur lequel le public peut consulter le dossier d'enquête.

Durant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet sur le lieu des permanences ainsi que par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Nîmes, désignée siège de l'enquête et sur l'adresse : <https://www.registredemat.fr/dae-chu-nimes>. Les observations et propositions électroniques sont accessibles au public sur le site internet : dae-chu-nimes@registredemat.fr pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur reçoit en personne, les observations du public aux permanences fixées aux dates, heures et lieux suivants :

Date des permanences	Heures des permanences	Lieu des permanences
24/10/22	9h00 à 12h00	mairie de Nîmes Services Techniques
08/11/22	9h00 à 12h00	mairie de Nîmes Services Techniques
22/11/22	14h00 à 17h00	mairie de Nîmes Services Techniques

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public en mairie de Nîmes, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, 89, rue Weber à Nîmes ainsi que sur le site internet : www.gard.gouv.fr pendant une durée de un an après la clôture de l'enquête.

NB : En lien avec la pandémie de COVID19, des mesures sanitaires sont mises en œuvre en matière de réception du public, le détail de ces mesures est précisé dans l'arrêté d'ouverture d'enquête publique affiché sur le lieu de l'enquête publique.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE

M. MATA (Laurie, Espérance), demeurant 15 rue Victor Hugo, 30127 BELLEGARDE, agissant au nom de son enfant ESPINAS (Mike, Emmanuel, Raphaël), né le 8 mai 2013 à MONTPELLIER, 34000, FRANCE, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin que (Mike, Emmanuel, Raphaël) s'appelle MATA.



MAIRIE DE NÎMES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AVIS D'OVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté N° 2022-10-305 du 06/10/2022, le Maire de Nîmes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable au Déclassement d'emprises du Domaine Public communal et au Classement d'emprises dans le Domaine Public communal.

La Ville de Nîmes envisage :

LE DÉCLASSEMENT d'une emprise d'environ 94 m² sise rue Charles Péguy.

LE DÉCLASSEMENT d'une emprise d'environ 683 m² de la parcelle KT 380 située devant l'accès de la parcelle KT 199, rue du professeur Pujol.

LE DÉCLASSEMENT d'emprises issues des parcelles cadastrées LS 507 et KT 304, le **DECLASSEMENT** de la parcelle LS 511 ainsi que d'une emprise non cadastrée, secteur Rue Vatel - Traverse du Tadorne. La superficie à déclasser est d'environ 1 200 m².

LE DÉCLASSEMENT de 2 emprises permettant l'accès à la nouvelle résidence Jacqueline Auriol dans le Quartier du Chemin Bas d'Avignon. Ce projet de déclassement porte sur une superficie totale d'environ 500 m².

LE CLASSEMENT de 2 emprises suite à la démolition des deux barres d'immeuble Georges Bruguière et Jean Moulin au Chemin Bas d'Avignon. Les surfaces à classer dans le Domaine Public sont d'environ 1 800 m² de la parcelle cadastrée CY 0235 et 1 500 m² de la parcelle cadastrée CZ 356.

Une enquête publique en vue de recueillir les observations de la population est donc organisée.

Les pièces du dossier comprenant les notices, les plans des emprises concernées, ainsi que le registre d'enquête, seront disponibles au Service Foncier de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard, du lundi 31 octobre 2022 à 8h00 au jeudi 17 novembre 2022 à 17h00, afin que chacun puisse en prendre connaissance. Les bureaux seront ouverts au public, les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi. Les pièces des dossiers sont consultables également sur le site de la Ville de Nîmes www.nimes.fr, dans la rubrique "Urbanisme-Habitat", "Urbanisme-Règlementation", "Enquêtes publiques et concertations préalables".

M. André Carrière, Ingénieur Hydraulicien retraité, est désigné Commissaire Enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public au Service Foncier, 152 avenue Robert Bompard, le lundi 31 octobre 2022 de 09h00 à 12h00 et le jeudi 17 novembre 2022 de 14h00 à 17h00.

Le public pourra formuler ses observations jusqu'au jeudi 17 novembre 2022 à 17h00 :

- Sur le registre d'enquête, dans le respect des gestes barrières en vigueur,
- Par courrier, à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Service Foncier de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard, 30000 NÎMES,
- Par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-foncier@ville-nimes.fr

Responsable du projet : Service Foncier, Mairie de Nîmes. Tél. : 04 66 70 75 28.

LHI SOLARWIND WP TERRES BLANCHES 2264 SAS

SASU au capital de 5 000 €
Siège : 27 quai de la Fontaine 30900 NÎMES
812 797 728 RCS NÎMES

AVIS DE NON RENOUVELLEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

A la suite de la décision en date du 21 mars 2022, l'associée unique a décidé du non-renouvellement du mandat des commissaires aux comptes titulaires et suppléants de la société MAZARS SA arrivé à son terme lors de la clôture des comptes annuels de la société en date du 30 septembre 2021.

Pour avis, la Présidence

SCM DYS

Société civile de moyens au capital de 200 euros
Siège social : Place des Goëlands 30900 NÎMES
484 089 909 RCS NÎMES

Aux termes d'une AGM en date du 30/06/2022 et d'actes ssp en date du 1/07/2022, Mme Laurence BODART demeurant 6 chemin du Mas de Pian 30350 MOULEZAN, Mme Margot DUFRENE demeurant 18 bis rue des Bourgades 30610 SAUVE, Mme Caroline FLORES demeurant 10 impasse de Bouaou 30250 ASPERES, Mme Hélène WINDELS demeurant 6 rue du Taillan 34160 BEAULIEU, ont été nommées en qualité de cogérantes pour une durée illimitée à compter du 1/07/2022. Mention sera faite au greffe du Tribunal de commerce de NÎMES.

La Gérance

SAS SUPERFLUX

SAS au capital de 10.000 €
siège social : 10 place Abbé Guichard 69440 CHABANIERE
902 674 720 RCS de LYON

Le 05/10/2022 le Président, demeurant 600A, chemin de l'École du Nourguier 30300 BEAUCAIRE, a décidé de transférer le siège social au 600A, chemin de l'École du Nourguier, 30300 BEAUCAIRE à compter du 05/10/2022 et de modifier corrélativement l'article 5 des statuts.

Radiation au RCS de LYON et immatriculation au RCS de NÎMES.

PARC ÉOLIEN DES GENÉVRIERS NORD 2

SAS au capital de 20.000,00 €
Siège : 27 quai de la Fontaine
30900 NÎMES
RCS NÎMES 912 198 579

CHANGEMENT DE DIRECTION

Avis est donné du changement de président de la Société par actions simplifiée :

Aux termes du procès-verbal du 14/09/2022, la société VSB ÉNERGIES NOUVELLES, immatriculée au RCS de NÎMES sous le numéro 439 697 178, dont le siège social est situé au 27 quai de la Fontaine, 30900 NÎMES, a été nommée en qualité de présidente de la Société et ce, à compter du 30/06/2022, en remplacement de Monsieur François TRABUCCO, démissionnaire.

Mention sera faite au RCS de NÎMES.

Pour avis, le Président

SAINT GEORGES

SASU au capital de 500 euros
Siège social : 12 rue Dumas - 30900 NÎMES
RCS NÎMES 904 093 069

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 01/09/2022, il a été décidé et ce à compter de ce jour :

- de transférer le siège social de la société au 6 rue Isabelle - 30900 NÎMES qui devient aussi établissement principal,
- de nommer M. SAMPERE Yannick, demeurant 2 rue des Faubourgs 30190 ST GENIÉS DE MALGLOIRÈS, nouveau président de la société, en remplacement de M. CHAMONT Georges démissionnaire.

Mention sera portée au RCS de NÎMES.

Pour avis le Président

LE BOUJANAIS

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 10 A Chemin de Pisseville 30900 NÎMES
RCS NÎMES 900 104 332

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11/10/2022 les actionnaires ont décidé de transférer à compter de ce jour le siège social au 13 rue Saint Castor - 30000 NÎMES qui devient aussi établissement principal.

Mention sera portée au RCS de NÎMES.

Pour avis, le Président



**SOLUTIONS
DE PUBLICATION ET
DE DÉMATÉRIALISATION
DES MARCHÉS PUBLICS**

**SERVICE ANNONCES LÉGALES
Marie-Laure Boyer
06 75 08 84 20**

LA GAZETTE DE MONTPELLIER
13 place de la Comédie - CS 39530 - 34960 Montpellier cedex 2
annonceslegales@gazettedemontpellier.fr

LA GAZETTE DE NÎMES
11 rue Régale - 30000 Nîmes
annonceslegales@gazettedenimes.fr